



DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT EN BTS DIÉTÉTIQUE

ÉTUDIANT : NOM :

PRENOM :

PAYEUR : NOM :

Le tarif de la scolarité pour l'année scolaire 2021-2022 est calculé **hors voyage d'intégration**, (la journée ou le voyage d'intégration est **une obligation** pour tous les étudiants). Le coût de cet évènement se rajoutera au tarif de l'année en cours et sera communiqué dès que possible aux familles.

Afin que le coût financier total ne soit pas un obstacle à l'inscription de votre enfant à Passy Saint Honoré, nous vous proposons **trois tarifs** que vous pouvez appliquer **selon vos revenus**. Dans le cadre du tarif **2**, il est **obligatoire** de joindre votre **avis d'imposition 2020**.

Joindre également le **justificatif d'allocations familiales**.

Aucune modification tarifaire ne sera faite après l'émission des factures.

Toute famille n'ayant pas adressé son avis d'imposition se trouvera obligatoirement dans la tranche 1.

CALCUL DES CHARGES

Nous avons estimé les charges d'une famille à 1 point pour chaque parent et 0,75 pour chaque enfant à charge.

Un parent seul (cf : déclaration de revenus) bénéficiera de 1,5 point de charge au lieu de 1 point.

À compléter :

REVENUS ANNUELS EN EUROS		PERSONNES A CHARGE	
Salaires avant déduction*		Parents	___ x 1
Allocations familiales		Parent seul	___ x 1,5
Pension alimentaire		Nb d'enfants à charge	___ x 0,75
Autres Revenus		Etudiant salarié avec I.S.R	___ x 1,5
TOTAL REVENUS	(A)	TOTAL	(B)

*Prendre l'ensemble des revenus de l'année **AVANT** déduction des abattements de 20 % et 10 % sur votre avis d'imposition.

Rapport : $\frac{(A)}{(B)}$ soit _____

RAPPORT	TARIF À APPLIQUER	SOIT EN €
Plus de 20 001 €	1	2 619
Moins de 20 000 €	2	1 995

TARIF APPLIQUÉ (après examen par la comptabilité) =

Nota Bene :

Seuls les élèves majeur(e)s ayant des bulletins de salaire réguliers, un avis d'imposition, des charges de loyer, téléphone, électricité **en nom propre** peuvent prétendre à un tarif inférieur au tarif 1.